



Mises en Application des Normes de Construction des Latrines Publiques pour École Assainie : Cas des Écoles secondaires publiques des sous Divisions Butembo 1 et 2 dans la Province Éducationnelle Nord-Kivu 2

Muhindo Katirisa Jaspe¹

Résumé

L'objectif de cette étude était d'analyser la mise en application des normes de construction des latrines publiques dans les Sous-Divisions Butembo 1 et Butembo 2. La taille d'échantillon pour cette étude était de 119 écoles secondaires. Les résultats montrent que la majorité d'écoles organisées est conventionnée (104 écoles) qui représente 87,4 % contre 15 écoles non conventionnées soit 12,6%. Il est accepté que la texture des normes de construction, le segment latrine scolaire constituent un défi majeur à relever dans le sous-secteur de l'éducation dans les écoles secondaires publiques de deux sous divisions Butembo 1 et Butembo 2. Il a été conclu que les écoles secondaires publiques de deux sous divisions Butembo 1 et Butembo 2 ne respectent pas les normes de construction des latrines selon les effectifs des filles, le nombre d'urinoirs, le nombre des salles de bain, la présence d'une zone séparée avec installation pour laver et sécher les serviettes hygiéniques des élèves filles à l'école, des poubelles pour l'élimination des articles d'hygiène féminine, d'installations pour la lessive ou la gestion de l'hygiène menstruelle et encore moins les élèves avec handicap physique. Quant à la formation, les personnels administratifs sont moins formés et sensibilisés sur la construction des latrines et leur utilisation afin de stimuler le changement des comportements des élèves.

Mots Clés : Mise en application, normes de construction, construction des latrines, écoles assainies, latrines publiques, écoles secondaires

Abstract

The objective of this study was to analyze the implementation of standards for public latrine construction in Butembo 1 and Butembo 2 Sub-Divisions for elementary and high schools. The sample size for this study was 119 secondary schools. The results show that the majority of organized schools are approved (104 schools) which represents 87.4% compared to 15 non-approved schools or 12.6%. It is accepted that the texture of construction standards, and the school latrine segment constitute a major challenge to be addressed in the education sub-sector in public secondary schools in two sub-divisions Butembo 1 and Butembo 2. It was concluded that public secondary schools in two sub-divisions Butembo 1 and Butembo 2 do not comply with latrine construction standards according to the number of girls, the number of urinals, the number of bathrooms, the presence of a separate area with installation for washing and drying sanitary napkins for female students at school, bins for disposal of feminine hygiene items, facilities for

¹ Chef de Travaux à l'Institut Supérieur de Développement Rural de BUTEMBO, +243 998386296, muhindokatirisa@gmail.com

laundry or menstrual hygiene management and even less for students with physical disabilities . As for training, administrative staff are less trained and aware of the standards for construction of latrines and their use in order to stimulate change to student behavior.

Keywords: Implementation, construction standards, latrine construction, sanitized schools, public latrines, secondary schools

Introduction

Construire des latrines publiques est un aspect relevant des responsables d'établissements. Pendant la réunion de réflexion sur les normes en matière d'utilisation des toilettes tenue, à Ouagadougou, le rapport d'OMS & UNICEF (2019) avait rappelé les normes en matière d'utilisation des latrines. Ces normes prônent qu'une (1) cabine soit accessible à 50 élèves, et 20 cabines pour 1000 élèves. Dans la plupart d'écoles de deux sous divisions éducationnelle, il semble que ces normes ne sont pas bien respectées. Le même rapport pendant la réflexion montre un cas de latrines de Zongo qui étaient inaccessible à cause de manque des responsables pour la prise en charge de gestion des latrines et manques d'appui financier et manque d'eau.

Selon Solidarités International (2020), les gens peuvent survivre quelques semaines sans nourriture, quelques semaines sans abri, plusieurs années sans éducation, mais sans eau, ils ne survivront que quelques jours. De tous les besoins que peuvent avoir les personnes touchées par une crise, l'accès à l'eau est donc une priorité absolue. Aujourd'hui, la contribution essentielle du secteur Eau, Hygiène et Assainissement est reconnue. Mais le secteur ne bénéficie pas encore d'un soutien stratégique suffisant. A Kinshasa, des millions d'habitants font leur besoin dans des conditions sanitaires déplorable, tout comme 2,4 milliards d'habitants dans le monde, selon les Nations unies (Randrianarimanana, 2018).

Au rythme actuel de progression, la couverture avait été de 67% en 2015, bien loin des 75% nécessaires pour atteindre la cible. Selon UNICEF (2020), en République Démocratique du Congo, 12% de la population continue à déféquer à l'air libre et ce malgré toutes les conséquences néfastes sur la santé des enfants. La mise en œuvre de cette feuille de route permettra aux enfants de grandir dans un environnement plus sûr et protecteur. La défécation à l'air libre sévit aussi dans les écoles, les établissements de soins de santé et même dans les quartiers urbains et cela serait aussi à la base de la pollution de l'eau de boisson. Selon l'enquête MICS 2018, plus de deux millions d'enfants de 0 à 59 mois (soit un enfant sur cinq) souffrent de diarrhée, due en partie au manque d'assainissement de base. Malgré que le ministère de l'environnement et du développement durable de la République Démocratique du Congo (RDC) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance avaient lancé une feuille de route avec objectif d'éradiquer d'ici 2030 la défécation à l'air libre sur toute l'étendue du plus vaste pays d'Afrique subsaharienne ; il est toujours aux enfants d'accéder aux toilettes dans leurs écoles qui soient assainies.

Les latrines doivent être construites de manière à protéger les travailleurs contre les intempéries et à éviter que ces lieux ne deviennent l'occasion de contamination ou de contagion des maladies. L'arrêté ministériel n° CAB/MIN-A TUHITPR/007/2013 du 26 juin 2013 portant réglementation de l'octroi du permis de construire en République Démocratique du Congo prévoit à son article 3 qu'à l'exception des constructions revêtant un caractère secret-défense, l'obligation de solliciter un permis de construire s'impose à l'administration publique, à l'armée, à la police nationale, aux services de sécurité, aux services publics concessionnaires de l'État, aux Établissements Publics, aux Provinces, aux Villes, aux Municipalités, aux Agglomérations, aux Cités, à tout autre Centre Urbain, aux édifices consulaires et aux tiers, sans que cette énumération

ne soit exhaustive. Le respect des normes de la construction d'une latrine ainsi que son entretien demeurent une question qui concerne tout le monde.

Selon UNICEF (2023), 70 à 90 millions d'habitants de la République Démocratique du Congo n'a pas accès à des toilettes améliorées. Ce qui démontre une grande nécessité de préserver l'hygiène et l'intimité des communautés. En milieu rural (60% de la population), la situation est encore pire avec la défécation à l'air libre qui reste un vecteur de maladie, s'inquiète l'Unicef, à l'origine d'un programme écoles et villages assainis. Les toilettes jouent un rôle clé dans la création d'environnements scolaires sûrs et sains dans lesquels les enfants peuvent se concentrer sur l'apprentissage.

Selon le rapport de OXFAM France (2021), 3,6 milliards de personnes dans le monde, soit la moitié de la population mondiale, ne disposent pas d'un accès à des installations sanitaires gérées en toute sécurité. Au moins 2 milliards de personnes dans le monde boivent de l'eau provenant d'une source contaminée par des matières fécales. Chaque jour, plus de 800 enfants de moins de cinq ans meurent d'une diarrhée causée par une eau insalubre. L'absence de toilettes à l'école pousse les jeunes filles à s'absenter lors de leurs menstruations. L'absence d'installations sanitaires ou des installations peu sécurisées (absence de toit, de porte, de verrou, de lumière...) augmentent considérablement les risques d'abus et de violences sexuelles pour les femmes et les jeunes filles.

Méthodologie

La méthode adoptée pour cette étude était de type d'enquête descriptive transversale. Cette méthode était de permettre la découverte de la situation de construction des latrines publiques dans les écoles secondaires pendant une période donnée. Une analyse quantitative et qualitative étaient faite pour les données récoltées. La taille d'échantillon pour cette étude était de 119 écoles secondaires publiques réparties en différents réseaux notamment ; les non conventionnés et les conventionnés.

Il ressort du tableau n° 1 que la sous division Butembo 1 organise 66 écoles et la sous division Butembo 2 organise 53 écoles. La majorité d'écoles organisées est conventionnée (104 écoles) qui représente 87,4 % contre 15 écoles non conventionnées soit 12,6%.

Tableau n° 1 : Répartition des écoles enquêtées par sous division

Sous Division	Mode de Gestion	Effectifs Élèves
	Conventionné	Non Conventionné
Butembo I	56	10
Butembo II	48	5
Total	104	15
%	87,4	12,6

L'analyse des données s'était faite à partir des tableaux à double entrées ou tableaux de contingence sur lesquels nous avons appliqué le test d'homogénéité. Ce test nous avait aidé à vérifier le respect des normes de construction des latrines de la même manière dans les deux sous divisions notamment Butembo 1 et 2. Le traitement s'était réalisé en statistique grâce au test statistique de khi-deux. La statistique descriptive était utilisée pour extraire les pourcentages et fréquences des données récoltées.

La confidentialité des enquêtés était requise et respectée lors de l'administration du questionnaire. Les répondants avaient la liberté de répondre immédiatement ou après à notre questionnaire d'enquête.

Résultats

Dans cette partie nous présentons, analysons et interprétons les résultats de notre recherche. La présentation est faite dans des tableaux en double entrées pour les variables qualitatives et pour les variables quantitatives, nous allons calculer différents paramètres de tendances centrales qui relèvent de la statistique descriptive.

Latrines élèves construites à l'école

Il ressort de ce tableau n° 2 que sur un total de 119 écoles, la majorité (74,8%) considère la norme de 1/60 pour les garçons, la norme de 1/30 chez les filles et seulement 13,4 % respectent la norme du nombre des latrines chez les filles et chez les garçons. Aucune de ces 119 écoles n'a jamais songé construire des latrines aux élèves vivant avec handicapes physiques. Les résultats de ce tableau nous amènent à confirmer que la majorité d'écoles secondaire publiques de deux sous divisions Butembo 1 et Butembo 2 ne respectent pas la norme de construction des latrines selon le nombre des filles et encore moins selon le handicap physique des certains élèves.

Tableau n° 2 : Nombre des latrines élèves construites à l'école

Sous Division	Nombres Latrines pour Elèves		Respect Normes Latrines pour Elèves		
	Filles	Garçons	Filles 1/30	Garçons 1/60	Filles et Garçons
Butembo I	253	259	11	44	9
Butembo II	219	260	7	45	7
Total	472	519	18	89	16
%			15,1	74,8	13,4

Moyennes des latrines dans les écoles

Les résultats du tableau n° 3 indiquent qu'en moyenne il y a 455 élèves dans chacune d'écoles enquêtées en raison de 256 élèves filles et 200 élèves garçons. La moyenne des latrines allouées aux élèves est de 9 latrines répartie à 4 pour les filles et 5 pour les garçons ce qui présente le respect en moyenne de la ration chez les garçons que chez les filles. En moyenne dans chacune des écoles, deux latrines sont attribuées aux enseignants. Les urinoirs sont presque inexistants comme le témoigne le mode. Les dispositifs de lave mains sont en moyenne au nombre de 8, ce qui fait que l'on retrouve uniquement ces dispositifs devant les portes des classes au lieu de les retrouver aussi là où il y a les latrines.

Tableau n° 3 : Moyennes des latrines dans les écoles

Paramètres	Somme	Moyenne
Effectifs 2021-2022	54105	454,7
Effectifs Filles	30415	255,6
Effectifs Garçons	23690	199,1
Nombre de latrines d'élèves	991	8,3
Nombre de latrines pour filles	472	4,0
Nombre de latrines pour garçons	519	4,4
Nombre de latrines pour enseignants femmes	88	0,7
Nombre de latrines pour enseignants hommes	108	0,9
Total urinoirs d'élèves	118	1,0
Urinoirs d'élèves filles	34	0,3
Urinoirs d'élèves garçons	84	0,7
Nombre dispositif lavage des mains par écoles	919	7,7

Présence des latrines pour enseignants à l'école

Dans le tableau n°4, il s'observe que la majorité (83,2%) des latrines sont destinées aux enseignants à l'école dans les deux sous divisions de la ville de Butembo. A partir d'une valeur du khi-deux calculé qui est comparée à la valeur observée de la table (= 0,20 <). Vu que la valeur calculée est inférieure à la valeur observée, l'hypothèse nulle d'uniformité de la présence des latrines des enseignants dans les deux sous divisions de la ville de Butembo est acceptée. Ainsi, dans les 83,2% d'écoles où il y a les latrines des enseignants, leur répartition est uniforme dans les deux sous divisions.

Tableau n° 4 : Présence des latrines pour enseignants à l'école

Sous Division	Présence Latrines Enseignants		Nombre Latrines Enseignants	
	Oui	Non	Femmes	Hommes
Butembo I	54	12	49	58
Butembo II	45	8	39	50
Total	99	20	88	108
%	83,2	16,8		

Présence des urinoirs pour élèves et enseignants, et salles de bain des filles dans les écoles

Les résultats montrent que moins de la moitié d'écoles (43,7%) a des urinoirs des élèves, alors que la majorité (82,4%) d'écoles n'ont pas d'urinoirs des enseignants dans les deux sous divisions de Butembo. Pour vérifier la présence d'uniformité des urinoirs dans les écoles des deux sous divisions donnent le Khi-carré calculé (2,039) est inférieure à Khi-carré observé (3,841) pour les 52 urinoirs présents dans les écoles. Ainsi l'hypothèse nulle est acceptée, la présence des urinoirs des élèves est uniforme dans les deux sous divisions Butembo 1 et Butembo 2. Les résultats

montrent que presque la totalité d'écoles n'a pas des salles de bain pour les filles, et seulement 2,5% d'écoles en ont.

Tableau n° 5 : Présence des urinoirs pour élèves et enseignants, et salles de bain des filles dans les écoles

Sous Division	Présence Urinoirs pour Elèves		Nombre Urinoirs Élèves	
	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Filles</i>	<i>Garçons</i>
Butembo I	25	41	18	38
Butembo II	27	26	16	46
Total	52	67	34	84
%	43,7	56,3		
Sous Division	Présence des urinoirs pour enseignants		Urinoirs pour enseignants	
	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
Butembo I	8	58	0	66
Butembo II	13	40	0	53
Total	21	98	0	119
%	17,6	82,4		
Sous Division	Présence Salle de bain pour filles		Nombre Salle de bain pour filles	
	<i>Oui</i>	<i>Non</i>		
Butembo I	1	65	1	
Butembo II	2	51	2	
Total	3	116	3	
%	2,5	97,5		

Présence des dispositifs de lave mains à l'école et sensibilisation sur l'utilisation de lave mains pour les latrines

Les résultats dans le tableau 6 montrent que la majorité (91,6%) d'écoles a des dispositifs de lave mains, dont la plupart (60) sont dans la Sous Division Butembo I.

Tableau n° 6 : Présence des dispositifs de lave mains à l'école

Sous Division	Présence dispositifs lave mains à l'école		Nombre dispositif lave mains école
	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	
Butembo I	60	6	504
Butembo II	49	4	415
Total	109	10	919
%	91,6	8,4	

Selon les résultats du tableau 7, presque toutes les écoles (95, %) n'ont reçu une formation sur les progrès dans la construction et utilisation des latrines.

Tableau n° 7 : Formation sur l'écart qui existe entre les progrès dans la construction des latrines et leur utilisation afin de stimuler le changement des comportements et remédier

Sous Division	Avoir reçu une formation sur les progrès dans la construction et l'utilisation des latrines		Total	%	
	Oui	Non			
Butembo I	3	63	66	55,46	
Butembo II	3	50	53	44,54	
Total	6	113	119	100	
%	5,0	95,0	100		

Discussions et conclusion

Pour mieux cerner les obstacles auxquels le processus de construction des latrines au niveau des écoles secondaires publiques faisait face, la formation des responsables d'écoles, le respect des normes notamment pour les filles et les élèves vivant avec handicaps physiques, les carences au niveau de l'entretien des latrines scolaires ne peuvent être vraiment caractérisées sans mettre l'accent sur l'ampleur des problèmes vécus par les établissements comme la mauvaise hygiène des cantines à cause du manque de récipients d'eau.

Cette étude a montré que la texture des normes de construction, le segment latrine scolaire constituent un défi majeur à relever dans le sous-secteur de l'éducation dans les écoles secondaires publiques de deux sous divisions Butembo 1 et Butembo 2. Eu égard aux résultats ; les écoles secondaires publiques de deux sous divisions Butembo 1 et Butembo 2 ne respectent pas les normes de construction des latrines selon les effectifs des filles, le nombre d'urinoirs, le nombre des salles de bain, la présence d'une zone séparée avec installation pour laver et sécher les serviettes hygiéniques des élèves filles à l'école, des poubelles pour l'élimination des articles d'hygiène féminine, d'installations pour la lessive ou la gestion de l'hygiène menstruelle et encore moins les élèves avec handicap physique.

Quant à la formation, les résultats montrent que les personnels administratifs dans les écoles secondaires publiques de deux sous divisions Butembo 1 et Butembo 2 seront moins formés sur la construction des latrines et leur utilisation afin de stimuler le changement des comportements et remédier, S'agissant des normes considérées et retenues dans ce travail, les résultats amènent à infirmer que les toilettes fonctionnelles dans les écoles secondaires publiques de deux sous divisions Butembo1 et 2 respectent des normes de construction est uniforme dans les deux sous divisions bien que n'étant pas bien observé.

Références

- L'arrêté ministériel n° CAB/MIN-A TUHITPR/007/2013 du 26 juin 2013 portant réglementation de l'octroi du permis de construire en République Démocratique du Congo
- OMS & UNICEF. (2019). L'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les établissements de soins de santé : mesures pratiques pour instaurer l'accès universel à des soins de qualité. Danemark,
- OXFAM France. (2021). *Accès aux toilettes : à travers le monde, des réalités bien différentes*, retrouvé sur <https://www.oxfamfrance.org/humanitaire-et-urgences/acces-aux-toilettes-et-latrines-dans-le-monde/>
- Randrianarimanana, P. (2018). *A Kinshasa, l'enjeu sanitaire des toilettes publiques*, TV5 Monde, retrouvé sur <https://information.tv5monde.com/afrique/kinshasa-lenjeu-sanitaire-des-toilettes-publiques-30460>
- UNICEF. (2020). *L'UNICEF et le Gouvernement de la RDC s'unissent pour mettre fin à la défécation en plein air*, retrouvé sur <https://www.unicef.org/drcongo/communiques-presse/mettre-fin-defecation-plein-air>
- Solidarités International. (2020). Baromètre 2020 de l'eau de l'hygiène et de l'assainissement, 6 Edition, retrouvé sur https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://www.solidarites.org/wp-content/uploads/2020/02/barometre-eau-2020-solidarites-international.pdf&ved=2ahUKEwig_N-a2IWIAxWJ3QIHHZ0ZE7cQFnoECBQQAQ&usg=AOvVaw31M-s6sVpxqbLeX_IYv8DJ